



· Bibliothèque
· de Québec
· **Découvrir.**
· **Se divertir.**
· **Rêver.**



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC

Cette politique a été adoptée le 25 octobre 2016 par le conseil d’administration de L’Institut Canadien de Québec, gestionnaire de la Bibliothèque de Québec. Elle est entrée en vigueur au même moment.

Dans ce document, l’utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d’alléger le texte et identifie sans discrimination les individus des deux sexes.

Auteur : Éric Therrien, bibliothécaire, directeur des bibliothèques de proximité et des collections, L’Institut Canadien de Québec

Collaboratrice : Roxanne Lemieux-Jolin, bibliothécaire, L’Institut Canadien de Québec

Graphiste : Karine Potvin

Photo de la couverture : Louise Leblanc, collection de L’Institut Canadien de Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016.

ISBN 978-2-920232-43-3

© L’Institut Canadien de Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
1. MISSION EN LIEN AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC ET SA COLLECTION	6
2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION	7
3. PRINCIPES DIRECTEURS QUI SOUS-TENDENT LA PRÉSENTE POLITIQUE	8
3.1. VALEURS	8
3.2. LIBERTÉ INTELLECTUELLE ET CENSURE	8
3.3. RESPECT DES DROITS ET CHARTES	9
4. LA BIBLIOTHÈQUE ET SA CLIENTÈLE	11
4.1. LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC	11
4.2. PORTRAIT DE LA POPULATION	12
5. PRÉSENTATION DE LA COLLECTION	13
5.1. LA COLLECTION, UNE ENTITÉ GLOBALE	13
5.2. PORTRAIT DE LA COLLECTION	14
5.3. COLLECTIONS SPÉCIALISÉES ET EN RÉSERVE	16
6. AXES PRIVILÉGIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION	17
6.1. FAVORISER UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA COLLECTION	17
6.2. CONTINUER À DIVERSIFIER LA COLLECTION	17
6.3. ACCROÎTRE LA PLACE DU NUMÉRIQUE ET DES CONTENUS MULTIMÉDIAS	18
6.4. INVESTIR PLEINEMENT LE RÔLE ÉDUCATIONNEL ET INFORMATIONNEL DE LA COLLECTION	18
6.5. OUVRIR LA COLLECTION SUR LE MONDE ET LA DIVERSITÉ	19
6.6. OFFRIR UNE COLLECTION ATTRAYANTE ET ACTUELLE	19
7. RESPONSABILITÉ DU CHOIX DES DOCUMENTS	21
8. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES DOCUMENTS	22
9. MODES D’ACQUISITION	24
9.1. VISITES EN LIBRAIRIES ET COMMANDES	24
9.2. PUBLICATIONS À COMPTE D’AUTEUR	25
10. DONS DE DOCUMENTS PAR LA CLIENTÈLE	27
11. SUGGESTIONS D’ACHATS PAR LA CLIENTÈLE	29
12. ANALYSE ET MISE À JOUR DE LA COLLECTION	30
13. ÉLAGAGE DE LA COLLECTION	31
14. MISE À JOUR ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION	33
RÉFÉRENCES	34
ANNEXE 1 - PORTRAIT DE LA POPULATION	I
ANNEXE 2 - INDICE DE DÉFAVORISATION DES QUARTIERS DE LA VILLE DE QUÉBEC V	V
ANNEXE 3 - TAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT	VI



PRÉAMBULE

L'Institut Canadien de Québec, gestionnaire de la Bibliothèque de Québec, est un organisme privé sans but lucratif présent dans le paysage culturel de la capitale nationale depuis 1848. C'est en 1897 que la première bibliothèque de L'Institut devenait une bibliothèque publique ouverte à tous les citoyens de la ville de Québec, démocratisant ainsi la mission de L'Institut auprès de la population.

Pendant plusieurs décennies, L'Institut Canadien de Québec a offert une salle de lecture ouverte au public. En 1950, l'inauguration d'une première bibliothèque de quartier dans Limoilou ouvre la voie à un élargissement de la desserte. Une volonté de créer un réseau de bibliothèques s'installe progressivement dans les années 1970; celle-ci se concrétisera dans les années 1980 avec l'inauguration officielle de la nouvelle Bibliothèque centrale de Québec en 1983. La bibliothèque Gabrielle-Roy devient alors la pierre d'assise de ce nouveau réseau dynamique de bibliothèques.

En 2002, à la suite de la création de la nouvelle ville de Québec, L'Institut Canadien de Québec se voit confirmer son rôle de gestionnaire des services de soutien au Réseau des bibliothèques de la Ville de Québec, nécessitant une restructuration globale des services offerts à la population, dont l'uniformisation des règlements de bibliothèques sur l'ensemble du territoire. À partir de ce moment naît la volonté de développer les collections de façon concertée sur l'ensemble du nouveau territoire.

Entre 2002 et 2007, plusieurs décisions ont mené à une mise en commun des pratiques et à l'harmonisation des services tels que la fusion des catalogues informatisés, la carte d'abonnement unique, le site Internet commun, la centralisation du traitement physique et intellectuel des documents de même que la synchronisation des acquisitions de documents. En 2011, la mise en place du concept de collection flottante à l'échelle du réseau ainsi que le partage de la sélection entre des bibliothécaires dédiés à un domaine du savoir, mais appelés à agir pour l'ensemble du réseau, confirment la vision « une ville, une collection ».

L'arrivée du livre numérique en 2012 vient donner une impulsion inégalée à l'offre numérique de la Bibliothèque de Québec et la positionne parmi les bibliothèques d'avant-garde. La bibliothèque virtuelle prend forme et constituera désormais un axe de développement crucial pour maximiser l'accessibilité à la collection et à sa diversité.

Finalement, en 2013, la Ville de Québec confie l'ensemble de la gestion des services et de la collection de la Bibliothèque de Québec à L'Institut Canadien, marquant ainsi un jalon important de l'évolution de ce service aux citoyens. Les actions ainsi posées depuis 1897 ont su contribuer au renouvellement constant de l'offre de service de la Bibliothèque de Québec tout en s'adaptant à l'évolution des besoins de la population.

Bibliothèque Fernand-Dumont • Photo: Laëtitia Boudaud, Ville de Québec
 Bibliothèque Paul-Aimé-Païement • Photo: Louise Leblanc, collection de L'Institut Canadien de Québec
 Bibliothèque Fernand-Dumont • Photo: Laëtitia Boudaud, Ville de Québec
 Bibliothèque Saint-Charles • Photo: Christian Dionne
 Bibliothèque Gabrielle-Roy • Photo: Louise Leblanc, collection de L'Institut Canadien de Québec
 Bibliothèque Monique-Corriveau • Photo: Stéphane Groleau, Ville de Québec
 Bibliothèque Saint-Charles • Photo: Ville de Québec

1. MISSION EN LIEN AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC ET SA COLLECTION

La Bibliothèque de Québec est un service offert par la Ville de Québec à sa population. Elle vise à contribuer « à la qualité de vie des citoyens de toute génération en assurant l'accès à l'information, à la connaissance et à la culture. Elle est un lieu de découvertes pour tous. Elle confirme Québec dans son rôle de capitale littéraire par des activités et événements rassembleurs¹ ».

La Bibliothèque de Québec est administrée par L'Institut Canadien de Québec qui poursuit comme principale mission de « promouvoir et rendre accessibles le savoir et la culture en offrant des services de bibliothèque, de médiation et de diffusion culturelle et littéraire² ».

La Bibliothèque de Québec est une bibliothèque publique, encyclopédique et d'actualité, s'inscrivant à l'intérieur de différents réseaux documentaires à l'échelle nationale. Elle dessert tous les citoyens de la ville de Québec, sans distinction d'âge, d'origine, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social; une population principalement francophone, aux besoins en constante évolution.

Elle répond aux principes du Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique et de ses quatre missions clés relatives à la culture, l'information, l'alphabétisation et l'éducation.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION

La Bibliothèque de Québec, s'est dotée d'une politique qui vise à :

- inscrire le développement de la collection dans des lignes directrices durables ;
- établir des critères de qualité influençant la sélection des documents, afin de poser des choix professionnels et judicieux ;
- assurer un développement cohérent de la collection, un équilibre entre la diversité des besoins et l'intérêt pour la nouveauté ;
- assurer une équité dans l'attribution des ressources documentaires dans une collection répartie dans plusieurs points de service ayant chacun ses particularités ;
- identifier les responsabilités des différentes instances et des sélectionneurs, les appuyer dans leur prise de décision ;
- favoriser l'utilisation optimale des ressources en tenant compte des contraintes budgétaires et physiques des bibliothèques ;
- présenter le portrait de la collection et ses axes de développement ;
- développer la collection en regard de l'évolution des valeurs de la société, des contenus sous divers types de supports ;
- renseigner le personnel, assurer le transfert des connaissances, informer les décideurs et le public.



¹ Ville de Québec (2013). *Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2013-2020*.

² L'Institut Canadien de Québec, 2016. *Mission et valeurs*.

3. PRINCIPES DIRECTEURS QUI SOUS-TENDENT LA PRÉSENTE POLITIQUE

3.1. VALEURS

La Bibliothèque de Québec place le citoyen au cœur de ses préoccupations. Elle développe ses services et sa collection en visant à répondre aux besoins du citoyen d’abord.

- Les personnes qui contribuent au développement de la collection sont guidées par les valeurs suivantes :
- l’accessibilité à l’information et la gratuité aux services de base ;
 - l’autonomie du citoyen et sa liberté d’utilisation des biens et services ;
 - le respect et l’intégration de tous les publics ;
 - l’efficience, l’intégrité, l’imputabilité ainsi que le caractère durable des gestes posés ;
 - l’approche pédagogique et ludique comme attitude globale ;
 - l’autodidaxie et l’apprentissage tout au long de la vie ;
 - la participation du citoyen au développement et à la mise en valeur de la collection ;
 - l’esprit d’ouverture et l’innovation ;
 - l’esprit d’équipe et la coopération ;
 - la confidentialité envers les usagers ;
 - la liberté intellectuelle (laquelle est traitée au chapitre 3.2) ;
 - la reconnaissance des éditeurs, des auteurs et autres acteurs professionnels de la chaîne documentaire.

3.2. LIBERTÉ INTELLECTUELLE ET CENSURE

La Bibliothèque de Québec s’engage à offrir, sans restriction aucune, pour chaque individu, « l’accès à toutes les ressources et à tous les services nécessaires, et de lutter contre toute forme de censure³ », qu’elle soit idéologique, politique ou religieuse.

La Bibliothèque de Québec s’engage à exposer objectivement la plus grande variété d’opinions dans tous les domaines du savoir et la plus grande diversité d’approches artistiques et littéraires dans les documents qu’elle introduit dans son corpus documentaire.

Le fait d’acquérir un ouvrage n’implique pas que la Bibliothèque endosse les points de vue exprimés par les auteurs. Tout en accueillant les recommandations du public, la Bibliothèque refuse toute pression provenant d’individus ou de groupes visant à influencer le développement général ou spécifique de la collection.

Pour les enfants, la responsabilité finale du choix des ressources revient aux parents ou aux tuteurs. La Bibliothèque offre de nombreux indicateurs et plusieurs ressources permettant aux enfants et aux adultes d’utiliser les documents de façon éclairée.

Dans le cas où un individu souhaiterait porter à l’attention de la Bibliothèque de Québec un document qu’il jugerait non conforme à cette politique, celui-ci doit formuler une demande officielle par écrit ou par courriel, indiquant les motifs de sa demande, via le site Internet de la Bibliothèque de Québec (bibliothequedequebec.qc.ca).

La demande sera traitée par le sélectionneur visé et le directeur des bibliothèques de proximité et des collections. La décision sera communiquée au demandeur par la suite.

3.3. RESPECT DES DROITS ET CHARTES

La Bibliothèque de Québec respecte les législations suivantes, en vigueur au Québec et au Canada :

- la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q., c. D-8.1) et le *Règlement sur l’acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (C.D - 8.1, r1) ;
- la *Loi sur le droit d’auteur* (L.R.C 1985, c. C-42).

Elle adhère également aux grands principes énoncés dans les documents officiels suivants :

- le *Manifeste de l’UNESCO sur la bibliothèque publique* (1994) ;
- l’article XIX de la *Déclaration universelle des droits de l’homme* de l’Organisation des Nations Unies (ONU) : « Tout individu a droit à la liberté d’opinion et d’expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d’expression que ce soit. » ;
- la *Charte canadienne des droits et libertés* ;



- la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, et plus particulièrement l'article 44: « Toute personne a droit à l'information dans la mesure prévue par la loi » ;
- la *Déclaration de l'IFLA sur les bibliothèques et la liberté intellectuelle* (1999) et la *Déclaration de Glasgow sur les bibliothèques, les services d'information et la liberté intellectuelle* (2002) proclamée par l'IFLA ;
- la *Charte des droits du lecteur* (1976), adoptée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des bibliothécaires du Québec (QLA) et la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ).



4. LA BIBLIOTHÈQUE ET SA CLIENTÈLE

4.1. LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC

Chaque année, la Bibliothèque de Québec effectue plus de 4 millions de prêts et reçoit près de 3 millions de visiteurs. En 2015, l'ensemble du réseau comptait 182 400 abonnés, représentant 35,3 % de la population. D'ici 2020, la Bibliothèque de Québec compte augmenter son nombre d'abonnés à 40 % de la population⁴.

La Bibliothèque de Québec comprend cinq composantes :

- la bibliothèque centrale Gabrielle-Roy ;
- la Maison de la littérature ;
- le réseau des bibliothèques ;
- la bibliothèque hors les murs ;
- la bibliothèque virtuelle.

La bibliothèque centrale Gabrielle-Roy développe une collection étendue et plus spécialisée dans les domaines des arts visuels, des périodiques, de la bande dessinée, de la référence et de l'information gouvernementale, du cinéma, des langues étrangères et participe à la mise en valeur de la collection à l'échelle du réseau. Elle développe des programmes et des services spécialisés afin de répondre aux besoins particuliers de certaines clientèles et soutient les bibliothèques du réseau pour les procédures de circulation des documents.

La Maison de la littérature, inaugurée en 2015, est un concept unique et innovateur en Amérique du Nord. Il s'agit d'un lieu de création, d'animation et de diffusion voué à la littérature québécoise et à l'écriture. Elle abrite notamment l'une des bibliothèques du réseau et offre une collection spécialisée de fiction entièrement dédiée à l'imaginaire québécois. Elle participe activement à la mise en valeur de cette collection spécifique dans l'ensemble du réseau.

Vingt-trois (23) autres bibliothèques, réparties sur l'ensemble du territoire de la ville de Québec, assurent un service de proximité pour tous les citoyens. En plus des activités et des services coordonnés pour l'ensemble du réseau, chaque bibliothèque, se distinguant par sa taille et l'amplitude de sa collection, propose une programmation et, pour certaines, des petites collections spécialisées, à l'intérieur de la collection générale, adaptées à sa clientèle selon les particularités de sa communauté locale.

La bibliothèque hors les murs regroupe plusieurs activités et services offerts à l'extérieur des lieux physiques de la Bibliothèque de Québec. Elle englobe le prêt à domicile pour les personnes à mobilité réduite de même que le prêt de bacs de livres aux centres de la petite enfance, aux centres d'hébergement pour les personnes âgées et à divers organismes.

Enfin, la bibliothèque virtuelle complète l’offre de service de la Bibliothèque de Québec en offrant un accès à distance au catalogue de sa collection, à plusieurs ressources et services en ligne ainsi qu’à la collection de livres numériques.

4.2. PORTRAIT DE LA POPULATION

La population desservie par la Bibliothèque de Québec est celle de la Ville de Québec. Afin de développer la collection en fonction des besoins de ses usagers, il importe pour la Bibliothèque de Québec de bien connaître la clientèle visée (voir le portrait de la population à l’Annexe 1).



Photo : Louise Leblanc, collection de L’Institut Canadien de Québec

5. PRÉSENTATION DE LA COLLECTION

5.1. LA COLLECTION, UNE ENTITÉ GLOBALE

Composée de tous les documents, tous formats confondus, acquis aux fins de la mission de la Bibliothèque de Québec, la collection est envisagée comme une entité globale. Depuis la mise en commun de l’ensemble des ressources documentaires des bibliothèques de la Ville de Québec, elle est développée comme un tout organique et intégré. Et bien qu’elle soit répartie dans les différentes bibliothèques du territoire, sa nature « flottante » permet à tous les citoyens de bénéficier de la diversité et du renouvellement perpétuel qu’elle offre.

La « collection flottante » est une formule de partage des documents à l’échelle d’un réseau de bibliothèques. Elle fait en sorte qu’un abonné peut réserver et retourner un document, peu importe la localisation initiale du document. À son retour, le document demeure dans la bibliothèque où il est déposé. Il ne quitte cette nouvelle localisation, via une navette, que lorsqu’un autre abonné le réclame ailleurs. Un système de rééquilibrage annuel vient aplanir les conséquences que pourrait avoir l’entassement des documents dans certaines localisations au détriment d’autres unités.

Dans chacune des bibliothèques du réseau, la collection se distingue des autres en termes de profondeur et d’amplitude selon la taille de la bibliothèque et de ses spécificités locales. Mais la nature flottante de la collection provoque une rotation qui permet une meilleure diffusion des titres et des différentes ressources du réseau de la Bibliothèque de Québec.

Enfin, les interventions multiples et complémentaires des sélectionneurs, la contribution de l’élagage et les rétroactions de la part des gestionnaires, du personnel et du public, toutes ces forces assurent la permanence, le rafraîchissement et l’actualisation de la collection.



Photo : Renaud Philippe, collection de L’Institut Canadien de Québec

5.2. PORTRAIT DE LA COLLECTION

La collection de la Bibliothèque de Québec compte près de 1,35 million de documents dans l'ensemble de son réseau, incluant tous les types de supports et de documents. Celle-ci regroupe :

- la collection physique destinée à l'emprunt ou à la consultation sur place :

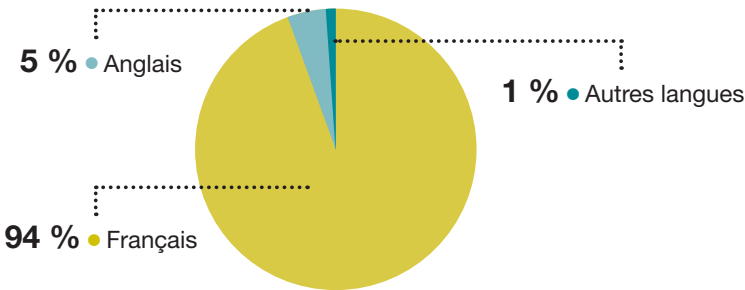
livres	partitions musicales
films	œuvres d'art
séries télé	laissez-passer pour visiter un musée
cours de langue	podomètres
disques compacts	jeux de table
jeux de consoles	trousses de lecture
livres lus	mallettes scientifiques
clubs de lecture à emporter	etc.

- la collection numérique destinée à l'emprunt ou à la consultation en ligne donnant accès à des livres numériques, ressources en ligne et ressources Internet accessibles via le catalogue *Astrolabe* ;
- les collections spécialisées en lien avec une thématique locale et destinée à l'emprunt ou à la consultation sur place (voir le chapitre 5.3.) ;
- les collections en réserve qui peuvent servir à des fins de médiation, au remplacement des documents usés et à la préservation d'ouvrages reconnus comme des classiques dans leur domaine (voir le chapitre 5.3.).



Comme la clientèle desservie est majoritairement francophone, cela se reflète dans la collection également où 94 % des documents sont en français. L'objectif est de continuer à répondre aux besoins en évolution de la clientèle.

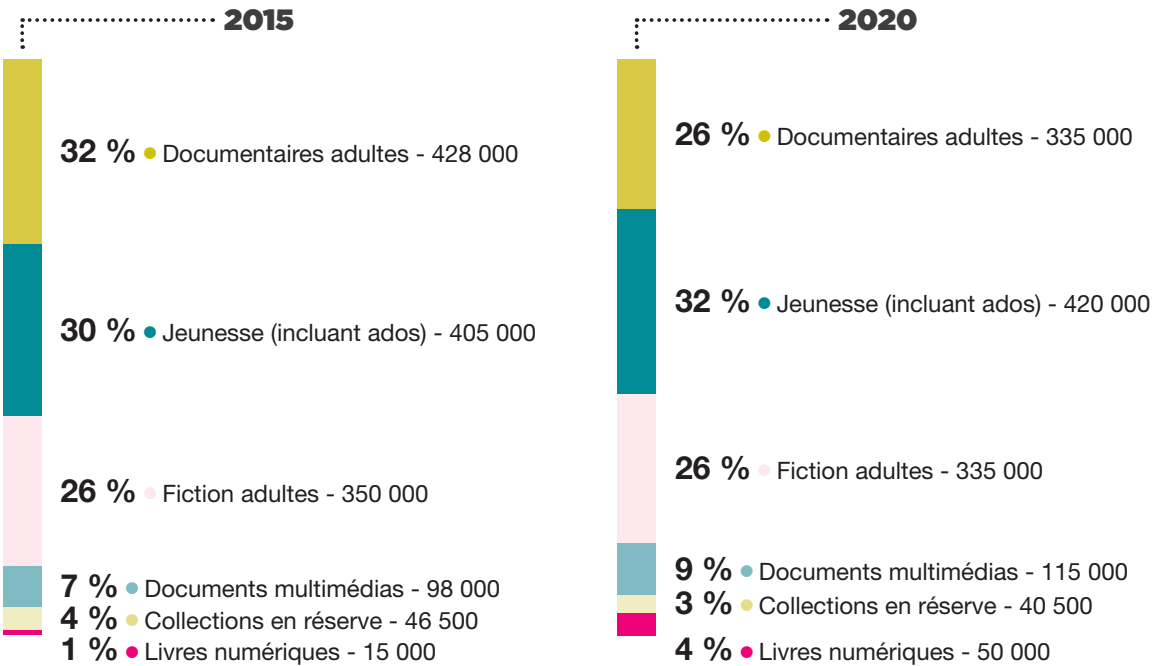
LANGUE DES DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC



Par ailleurs, la Bibliothèque de Québec ne poursuit pas un objectif de conservation. Sa collection sert à la population de différentes manières : directement dans les bibliothèques selon un mode traditionnel ainsi que hors les murs via toutes sortes de procédés de desserte, de médiation et d'animation pour des clientèles ciblées.

Le schéma suivant permet de visualiser la répartition de la collection de la Bibliothèque de Québec de même que les objectifs pour l'année 2020, notamment l'augmentation des livres numériques et de la collection jeunesse.

RÉPARTITION DE LA COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC



5.3. COLLECTIONS SPÉCIALISÉES ET EN RÉSERVE

La Bibliothèque de Québec dispose également de collections spécialisées auxquelles les sélectionneurs portent une attention particulière au moment d’acquérir de nouveaux documents ou lors d’opérations d’évaluation, d’élagage ou de renouvellement.

COLLECTIONS SPÉCIALISÉES

Nom de la collection spécialisée	Bibliothèque	Composition
Amérindienne	Chrystine-Brouillet	Documents relatifs aux Amérindiens québécois, surtout le peuple wendat (huron), voisin de la ville de Québec.
Fonds de l’imaginaire québécois	Bibliothèque de Québec	Œuvres appartenant à l’imaginaire québécois.
Maison de la littérature	Maison de la littérature	Composée d’œuvres fondatrices de la littérature québécoise et d’œuvres primées, mais fait également une grande place à la littérature québécoise contemporaine et aux auteurs de la région de Québec.
Histoire locale	Gabrielle-Roy	Livres qui concernent la ville de Québec, couvrant plusieurs sujets.
Collections locales	s. o.	Certaines bibliothèques disposent d’une collection spécialisée répondant aux besoins spécifiques de sa clientèle. Par exemple, la collection Contact de la bibliothèque Canardière qui regroupe des œuvres favorisant l’initiation à la langue française chez les personnes immigrantes.

COLLECTIONS EN RÉSERVE

Nom de la collection en réserve	Bibliothèque	Composition
Classiques	Gabrielle-Roy	Exemplaire unique des œuvres considérées comme des classiques dans leur domaine.
Livres rares	Gabrielle-Roy et Monique-Corriveau	Livres anciens publiés avant 1950, incluant aussi des ouvrages plus récents avec dédicaces, des exemplaires numérotés et quelques livres d’art.
Relocalisation	Romain-Langlois	Collection spécifique réunissant, à partir des livres à moindre circulation, des surplus d’exemplaires des titres très réservés et des dons, un ou plusieurs exemplaires des œuvres semi-actives qui peuvent être appelées à réintégrer la collection générale ou qui sont utilisées de façon ponctuelle pour des projets spéciaux.

6. AXES PRIVILÉGIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTION

Une collection est un ensemble en constante transformation. Afin qu’elle reste attrayante et actuelle, elle doit évoluer selon les besoins nombreux et diversifiés de la clientèle tout en tenant compte des tendances sociétales. Voici les axes de développement que nous souhaitons privilégier dans les prochaines années :

6.1. FAVORISER UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ À LA COLLECTION

- En facilitant les mécanismes entourant les règles d’emprunts et en limitant les barrières d’accès ;
- En garantissant un accès gratuit à la collection générale de la bibliothèque ;
- En choisissant des documents adaptés aux divers publics avec des niveaux de lecture adéquats ;
- En préconisant des approches de mise en valeur par clientèle cible, par thématique, etc. ;
- En étant sensible à l’aménagement du rayonnage en considérant les personnes ayant des limitations physiques ;
- En permettant un accès, à distance et sur place, stable et rapide aux ressources numériques de la bibliothèque virtuelle à l’aide d’un catalogue performant et d’un réseau sans fil robuste à haute capacité.

6.2. CONTINUER À DIVERSIFIER LA COLLECTION

- En sélectionnant des documents portant sur un éventail de sujets et une diversité de points de vue considérant la grande portée et l’étendue de la collection ;
- En ajoutant des produits originaux dans notre collection comme des jeux, des objets, des instruments de musique, etc. ;
- En considérant constamment de nouveaux supports et formats pour enrichir notre offre ;
- En travaillant en partenariat avec les services documentaires complémentaires ou spécialisés au niveau national et régional tels que Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l’Université Laval ou le Service des archives de la Ville de Québec, etc.

6.3. ACCROÎTRE LA PLACE DU NUMÉRIQUE ET DES CONTENUS MULTIMÉDIAS

- En augmentant le nombre de titres numériques dans la collection et le nombre de licences de ressources en ligne afin de diversifier davantage l'offre numérique;
- En participant activement au développement du livre numérique sur la scène nationale;
- En participant à des projets innovants, en étant un banc d'essai pour les technologies émergentes en lien avec le livre numérique⁵;
- En faisant une place grandissante aux contenus multimédias tels que la musique, le cinéma, les jeux de console et les livres tout en restant à l'affût des nouvelles ressources en ligne qui offrent des opportunités d'accès à ces contenus.



6.4. INVESTIR PLEINEMENT LE RÔLE ÉDUCATIONNEL ET INFORMATIONNEL DE LA COLLECTION

- En augmentant les ressources destinées à l'autoapprentissage afin de permettre aux citoyens d'apprendre tout au long de leur vie, de se former et d'actualiser leurs connaissances, en plus de développer et de maintenir des compétences essentielles;
- En mettant à la disposition des citoyens les ressources informationnelles nécessaires afin de mieux les outiller pour participer au développement de leur communauté et de la vie citoyenne;
- En valorisant, sur place et via la bibliothèque virtuelle, ces ressources informationnelles à l'instar de centrales d'information;
- En augmentant la vie utile des documents en les réutilisant dans des projets afin de soutenir les organismes et partenaires dans leur mission de promotion et diffusion de la culture.

⁵ Dans la *Vision de développement de la bibliothèque de Québec*, il est mentionné que la Bibliothèque souhaite se positionner comme «une bibliothèque d'avant-garde, un modèle et un chef de file du livre numérique francophone en visant l'acquisition de plus de 30 000 titres numériques d'ici 2020⁵».

Photo : Louise Leblanc, collection de L'Institut Canadien de Québec

6.5. OUVRIR LA COLLECTION SUR LE MONDE ET LA DIVERSITÉ

- En permettant aux citoyens d'accéder à des outils pour parfaire leur connaissance des autres langues et en favoriser leur apprentissage;
- En étant un carrefour d'apprentissage également pour les citoyens en processus d'alphabétisation et de francisation;
- En répondant aux besoins des nouveaux arrivants qui souhaitent conserver un contact avec leur langue maternelle à travers le service de bibliothèque et en augmentant les ressources qui permettent leur intégration à la société d'accueil;
- En faisant une place aux auteurs de partout dans le monde;
- En faisant une place grandissante aux documents écrits dans des langues autres que le français, en recherchant les partenariats en ce sens afin de bonifier la collection, tout en préservant le caractère francophone de la collection.

6.6. OFFRIR UNE COLLECTION ATTRAYANTE ET ACTUELLE

- En maintenant un taux de rafraîchissement supérieur de la collection⁶ et en introduisant un nombre suffisant de nouveautés hebdomadairement;
- En favorisant le bouquinage plutôt que le stockage des documents, et ainsi privilégier la valorisation et la qualité de la collection plutôt que la quantité, tout en considérant les normes en vigueur au Québec⁷; la bibliothèque du 21^e siècle étant résolument tournée vers l'usager, les lieux d'échanges, de découvertes, de travail et de collaboration doivent prendre le pas sur les espaces statiques;
- En augmentant la mise en valeur de la collection physique afin qu'au moins 15 % des espaces de stockage soient destinés à cette fonction en utilisant différents dispositifs tels que des tablettes de présentation, des présentoirs et autres mobiliers spécialisés;
- En accroissant la visibilité de la collection numérique qui, de plus en plus substantielle, doit également pouvoir jouir d'une bonne visibilité, autant dans l'espace virtuel que physique des bibliothèques.

⁶ Le taux de rafraîchissement, qui équivaut au pourcentage de la collection renouvelée chaque année, est l'indicateur premier de la vitalité d'une collection (voir l'Annexe 3). Il est à noter que 20 % des emprunts en bibliothèque sont effectués sur des documents parus dans la dernière année, tandis que 50 % des emprunts le sont à partir des livres acquis depuis les cinq dernières années. L'importance d'offrir de la nouveauté à la clientèle est indéniable.

⁷ Il est souhaité que les bibliothèques de moyenne et petite taille de la Bibliothèque de Québec puissent proposer environ 45 documents par mètre carré. Pour les bibliothèques de plus grande taille (3 000 mètres et plus), considérant que plusieurs autres fonctions s'ajoutent, une norme de 30 documents par mètre carré est visée, ce qui a été observé récemment dans des projets innovants de construction ailleurs dans le monde.



La Bibliothèque de Québec, par divers mécanismes, continuera à prendre le pouls de la clientèle par le biais de sondages et par l'analyse des habitudes de prêt et de consultation des documents. Elle s'adaptera à la demande tout en orientant ses choix de façon cohérente avec les énoncés de la présente politique.



7. RESPONSABILITÉ DU CHOIX DES DOCUMENTS

Le directeur des bibliothèques de proximité et des collections dirige et coordonne l'ensemble des activités relatives au développement de la collection, qu'il s'agisse de l'acquisition, de la gestion budgétaire, de la mise en valeur, des plans et des procédures d'évaluation ou du traitement documentaire.

Depuis 2011, chaque grand domaine de sélection est pourvu d'un bibliothécaire spécialiste. Ce dernier effectue la sélection des documents et des suggestions d'achat pour son champ d'expertise de même que les achats de documents pour des projets ponctuels. Il est responsable d'analyser régulièrement les performances du segment de collection qu'il développe et les besoins de la clientèle. Il effectue également une veille constante en lien avec les nouvelles parutions dans son domaine d'expertise.

Voici les grands domaines de sélection :

- littérature
- livres en location
- documentaires
- ouvrages de référence
- livres pour la jeunesse
- documents multimédias
- livres anglais et en langues étrangères
- bandes dessinées et mangas
- périodiques et journaux
- ressources en ligne
- artothèque

Les sélectionneurs effectuent le choix des documents, quel que soit le support, pour l'ensemble des bibliothèques du réseau avec l'approche globale d'une collection unique. Cette vision en lien avec la collection oriente la plupart des gestes posés par les sélectionneurs spécialistes, ce qui évite les dédoublements et favorise le développement des compétences du bibliothécaire dans un champ du savoir. Le sélectionneur peut, une fois le document choisi, corriger son choix à la suite d'une nouvelle analyse de la situation.



8. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION DES DOCUMENTS

Pour développer la collection de la Bibliothèque de Québec, les sélectionneurs ont la responsabilité d'évaluer chaque titre avec impartialité, selon les pratiques bibliothéconomiques en vigueur et en s'appuyant sur les critères généraux de sélection suivants :

- la pertinence et la qualité du contenu en regard d'une clientèle de bibliothèque publique en contexte québécois ;
- les besoins et les intérêts de la communauté et de la clientèle de la Bibliothèque de Québec ;
- la crédibilité et la notoriété de l'auteur, du créateur, de l'illustrateur, de l'éditeur ou du producteur de la collection ;
- l'actualité, la pérennité du sujet ou son caractère classique ;
- l'exactitude des informations ;
- le niveau de profondeur et de vulgarisation du document, les œuvres destinées au grand public étant privilégiées ;
- la popularité de l'auteur ou du sujet dans la collection actuelle ;
- la valeur historique, littéraire et artistique du document ainsi que sa qualité graphique ;
- la spécificité et l'originalité du contenu ;
- la date de publication, les nouveautés sur le marché étant privilégiées ;
- la diversité des sujets et l'équilibre des points de vue couverts ;
- la pertinence du format et la facilité d'utilisation ou de consultation ;
- la qualité de production technique ;
- la lisibilité du document ;
- la qualité de la langue ;
- le coût du document et du traitement.

La Bibliothèque de Québec rejette les œuvres aux contenus obscènes, diffamatoires, pornographiques, haineux, racistes et d'extrême violence.

De plus, elle se réserve le droit d'exclure certains types de documents, notamment :

- les ouvrages de propagande ;
- les brochures publicitaires ;
- les manuscrits ;
- les ouvrages contrevenant aux lois en vigueur ;
- les manuels scolaires qui ne sont acquis que s'ils représentent un intérêt pour le grand public et la clientèle ;
- tout document dont le format physique rend le traitement matériel impossible.

CRITÈRES GÉOGRAPHIQUES

La Bibliothèque de Québec souhaite encourager et valoriser l'édition québécoise ainsi que le rayonnement de la langue française dans la capitale nationale. À valeur égale, les ouvrages québécois sont toujours favorisés. De plus, la bibliothèque fait l'acquisition presque systématique de tous les documents traitant de la ville de Québec et porte une attention particulière aux ouvrages écrits par les auteurs de la région. Également, comme la ville s'inscrit dans le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique, la Bibliothèque de Québec souhaite faire une place aux auteurs francophones des Amériques.

Malgré tout, la production documentaire francophone étant majoritairement européenne, cela va de soi qu'elle constitue une forte proportion des acquisitions francophones.



9. MODES D'ACQUISITION

9.1. VISITES EN LIBRAIRIES ET COMMANDES

La Bibliothèque de Québec acquiert ses documents via différents modes d'acquisition en respectant la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et le Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées.

De plus, elle a le souci de soutenir le réseau des librairies de la région en diversifiant ses fournisseurs bien au-delà des exigences requises par la loi. Dans la répartition de ses achats, elle tient compte du service offert par la librairie et de l'historique de la relation d'affaires avec celle-ci. Elle souhaite participer au dynamisme du marché des librairies dans la région.

Les sélectionneurs visitent périodiquement les salles d'exposition de librairies agréées, selon le type de document sélectionné, pour accéder physiquement au document. Ils peuvent y consulter les libraires pour valider la sélection d'un document ou pour obtenir plus d'informations sur celui-ci.

En outre, des commandes fermes peuvent être effectuées pour :

- les exemplaires supplémentaires à commander à la suite du passage en librairie ;
- les exemplaires supplémentaires des titres très demandés ;
- les suggestions d'achat du public, les achats à partir de listes bibliographiques et de catalogues d'éditeurs ;
- les ressources spécialisées : commande pour la référence, pour des demandes de responsables d'unités, pour les bureaux ;
- les commandes automatiques pour les livres publiés en série ;
- les livres en gros caractères ;
- les rééditions annuelles (ou du même type) des ouvrages de référence (guides, horoscopes, almanachs).



9.2. PUBLICATIONS À COMPTE D'AUTEUR

La Bibliothèque de Québec reçoit régulièrement des propositions d'auteurs afin d'acquérir ou d'intégrer leurs ouvrages à la collection. La Bibliothèque a l'obligation d'acquérir les documents dans les librairies agréées de la région, mais lorsqu'il s'agit d'ouvrages autoédités qui ne transitent pas par le circuit traditionnel du livre, la Bibliothèque de Québec met en place un processus particulier afin d'évaluer ces ouvrages et de les acquérir s'ils répondent aux critères définis ci-dessous de même qu'aux critères généraux de sélection de la présente politique.

DÉFINITION

La publication à compte d'auteur comprend les documents publiés par les auteurs eux-mêmes (autoédition) ou par des maisons spécialisées dans l'édition sur demande, sans distribution, peu importe le support (livres, disques, œuvres numériques, etc.).

IMPORTANT : Les documents distribués par les distributeurs agréés sont soumis à la réglementation et doivent donc être acquis en librairie via le processus de sélection habituel.

MODALITÉS

1. L'auteur doit présenter lui-même son œuvre en bibliothèque. Aucun agent ou représentant de petites maisons d'édition ne peut le faire à sa place.
2. Tous les comptes d'auteurs doivent être accompagnés du bordereau de réception prévu à cet effet disponible sur demande en bibliothèque. Les documents remis sans ce bordereau seront considérés comme des dons (voir chapitre 10).
3. Un comité de sélection a pour mandat de juger de la pertinence des ouvrages à compte d'auteur (tout support, toute catégorie et tout public) en cohérence avec les critères établis dans la présente politique.
4. Le comité se rencontre 3 ou 4 fois par année. En attente de la session de sélection suivante, le coordonnateur des comptes d'auteurs accumule les œuvres déposées.
5. L'auteur est avisé de la décision finale du comité par courriel ou appel téléphonique dans les 6 mois suivant le dépôt du document. Des informations plus détaillées lui sont alors transmises selon la décision du comité.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PUBLICATIONS À COMPTE D'AUTEUR

Livre :

- œuvre publiée dans les 2 dernières années ;
- qualités intrinsèques :
 - objectivité, pédagogie et autorité dans le sujet abordé ;
 - niveau de recherche, valeur des informations ;
 - niveau de rédaction et qualité d'écriture.

- qualité de l’impression et de la reliure ;
- œuvre en anglais et en français ;
- coût du livre.

Œuvre multimédia (disques et films) :

- qualité d’enregistrement et du support utilisé (les gravures « maison » ne sont pas retenues puisqu’elles sont trop fragiles pour un usage public) ;
- qualité du livret, du boîtier et de la présentation ;
- critères ci-haut applicables.

La Bibliothèque de Québec encourage l’intégration ou l’acquisition des ouvrages réalisés par des auteurs et des artistes de Québec. Toutefois, elle se réserve le droit de ne pas retenir un ouvrage soumis si le comité considère que le document ne répond pas à tous les critères énoncés ci-dessus.



10. DONS DE DOCUMENTS PAR LA CLIENTÈLE

Les dons représentent un élément significatif des activités des bibliothèques en matière de développement de la collection. S’il s’agit de dons de documents répondant aux conditions énoncées ci-dessous, les citoyens sont invités à les déposer dans n’importe laquelle des bibliothèques administrées par L’Institut Canadien de Québec. Les dons permettent d’enrichir la collection générale des bibliothèques, de remplacer des exemplaires abîmés ou perdus en plus de permettre aux citoyens de participer au développement de la collection de sa bibliothèque.

Toutefois, les bibliothèques recevant des dizaines de milliers de dons annuellement, il est important de spécifier le type de dons pour lesquels la Bibliothèque de Québec peut investir les ressources nécessaires à leur traitement. La décision d’intégrer ou non le don à la collection générale revient aux bibliothécaires.

CONDITIONS

Une fois le document donné à la Bibliothèque, celle-ci devient propriétaire dudit document. Tous les dons sont faits sans condition et la Bibliothèque de Québec se réserve le droit d’en disposer à sa convenance. Aucun reçu de charité ne sera remis pour des dons de documents. La Bibliothèque peut refuser un don de document qui ne répond pas aux critères généraux de sélection de la présente politique de même qu’aux critères d’acceptabilité suivants :

Le document doit :

- être en très bonne condition ;
- avoir généralement été publié dans les 15 dernières années.

À noter que les documents suivants ne sont pas acceptés :

- documents endommagés ;
- revues (périodiques) ;
- vidéocassettes ;
- cassettes ;
- vinyles ;
- œuvres d’art ;
- manuels scolaires et cahiers d’exercices ;
- livres vendus par les clubs de livres (ex. : Québec Loisirs et France Loisirs).

DISPOSITION DES DONS

Généralement, les dons qui ne sont pas retenus pour la collection sont redirigés vers la Méga Bibliovente⁸ de la Bibliothèque de Québec qui permet de financer l’achat de nouvelles acquisitions. Ils peuvent également être redirigés vers des organismes communautaires de la région ou vers des institutions nationales telles que Bibliothèque et archives nationales du Québec ou Bibliothèque et archives Canada.

DONS VOLUMINEUX (PLUS DE 100 DOCUMENTS OU 3 BOÎTES)

Si une personne désire faire un don volumineux (plus de 100 documents ou 3 boîtes), elle devra, au préalable, contacter le responsable de la bibliothèque pour l’informer de la nature du don. À noter que certains fonds susceptibles d’enrichir significativement la collection peuvent faire l’objet d’un processus d’évaluation particulier par le directeur des bibliothèques de proximité et des collections.



⁸ La Méga Bibliovente est une vente de biens culturels usagés organisée par la Bibliothèque de Québec afin de donner l’opportunité aux citoyens de mettre la main, à faible coût, sur des documents retirés des bibliothèques. Annuellement, les bibliothèques doivent disposer d’un certain nombre de documents afin de libérer de l’espace pour les nouveautés.

Photo : Éric Therrien, collection de L’Institut Canadien de Québec

**11. SUGGESTIONS D’ACHATS
PAR LA CLIENTÈLE**

La Bibliothèque de Québec a mis en place un service qui permet aux usagers de contribuer au développement de sa collection en suggérant de nouveaux titres qu’ils souhaitent emprunter à partir de leur Dossier d’usager sur le site Internet de la Bibliothèque de Québec (bibliothequequebec.qc.ca).

Bien qu’il soit impossible d’acquérir tous les documents proposés, la Bibliothèque de Québec s’engage à analyser chaque suggestion. Les titres suggérés sont sélectionnés en regard des critères énoncés dans cette politique.

Chaque usager peut effectuer un nombre maximal de cinq suggestions d’achats simultanément. Il est suggéré d’effectuer auparavant une recherche dans le catalogue Astrolabe de la Bibliothèque pour vérifier la présence du titre dans la collection. Les suggestions relatives à des nouveautés parues depuis moins de 2 mois ou des nouveautés à paraître sont généralement rejetées afin de permettre la sélection, l’acquisition et le traitement des nouveautés par la Bibliothèque.

La décision finale est partagée sur le Dossier d’usager du demandeur. Le délai de traitement varie d’un à trois mois pour une réponse négative ou une réponse positive sur un document facile à obtenir. Toutefois, le délai de réponse peut être supérieur selon la disponibilité du titre sur le marché québécois. Si la Bibliothèque de Québec n’acquiert pas le document suggéré, les usagers sont invités à se présenter au comptoir de leur bibliothèque afin que le personnel procède à une demande de Prêt entre bibliothèques, des frais peuvent être demandés dans certains cas.

À noter que les suggestions d’achat ne donnent pas une priorité de réservation à l’usager qui effectue la demande. Ce dernier doit consulter le catalogue Astrolabe, une fois ledit document inscrit, pour le réserver.

12. ANALYSE ET MISE À JOUR DE LA COLLECTION

La Bibliothèque de Québec effectue l'évaluation constante de sa collection. Des analyses statistiques sont réalisées périodiquement afin d'augmenter la pertinence de la collection et de répondre aux besoins de la clientèle. Les données suivantes peuvent être évaluées :

- les statistiques d'utilisation de la collection ;
- les statistiques de fréquentation des bibliothèques ;
- les commentaires et questions de la clientèle et du personnel ;
- le taux de rafraîchissement ;
- les données démographiques ;
- les études sur l'offre éditoriale et le marché documentaire ;
- etc.

Par ailleurs, pour assurer un contrôle de la qualité et de la présentation matérielle de la collection, tous les documents sont évalués systématiquement au moment de leur retour. Les documents endommagés font l'objet de traitements particuliers et un suivi quant à la facturation est réalisé avec les usagers visés. Finalement, la décision de réparer ou d'élaguer les documents est déterminée par le personnel qualifié.



13. ÉLAGAGE DE LA COLLECTION

En s'appuyant sur un plan de développement déterminé et supervisé par le directeur des bibliothèques de proximité et des collections, la Bibliothèque de Québec procède à l'élagage continu de sa collection.

Cette étape fondamentale du développement de la collection consiste à retirer des rayonnages les éléments désuets qui ne répondent plus aux besoins de la clientèle ainsi qu'à la mission de la Bibliothèque de Québec. Les raisons justifiant le retrait d'un document sont multiples : ouvrages usés, inutilisés, défraîchis, dépassés, exemplaires trop nombreux pour un titre pour lequel la demande a diminué, annuels dont les sujets ne sont plus d'actualité, etc.

Considérant que la grande majorité des bibliothèques du réseau ont atteint leur capacité maximale de stockage, il est primordial de retirer de la collection un nombre équivalent aux documents acquis. L'élagage permet ainsi de libérer de l'espace pour :

- accueillir les nouvelles acquisitions ;
- favoriser la mise en valeur de la collection pour accroître la circulation des documents ;
- faciliter le repérage d'information et des documents ;
- ou encore, pour des fins d'autres utilisations (ex. : espaces collaboratifs, aires d'animation, espaces de travail, etc.).

L'élagage sert aussi à réévaluer certains titres pour les relocaliser vers la Méga Bibliovente annuelle, les rediriger vers différents organismes, ou encore, dans les collections spécialisées ou en réserve de la Bibliothèque de Québec.



CRITÈRES D'ÉLAGAGE

Il revient au bibliothécaire de poser le geste décisif de l'élagage en appliquant des principes bibliothéconomiques, son jugement professionnel et en évaluant les facteurs suivants :

- l'état physique du document ;
- le nombre de prêts et la fréquence d'emprunt ;
- la quantité d'exemplaires dans l'ensemble du réseau ;
- la présence d'éditions plus récentes ;
- la date de publication du document ;
- l'actualité et la pertinence du contenu ;
- le coût de la reliure ou de la réparation ;
- la présence de tous les tomes d'une série.

N.B. Un ou plusieurs critères sont suffisants pour procéder à l'élagage d'un document. L'ordre de présentation ci-dessus ne détermine pas l'ordre de priorité des éléments.



**14. MISE À JOUR ET ADOPTION
DE LA POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA COLLECTION**

La présente Politique de développement de la collection de la Bibliothèque de Québec est adoptée par le conseil d'administration de L'Institut Canadien de Québec et déposée à la Ville de Québec.

Elle est disponible sur les sites Internet de la Bibliothèque de Québec (bibliothequedequebec.qc.ca) et de L'Institut Canadien de Québec (institutcanadien.qc.ca/rapports-annuels-et-publications) et sa mise à jour, minimalement tous les 5 ans, s'effectue conformément aux changements qui s'opèrent dans le réseau de même qu'aux besoins de la population qui évoluent continuellement.



RÉFÉRENCES

ASTED. (2011). *Bibliothèques d'aujourd'hui : lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Repéré à <http://asted.org/lib/upload/2012/03/bibliotheque-daujourd'hui-lignes-directrices-pour-les-bibliotheques-publiques-du-quebec.pdf>

BAnQ. (2014). *Politique de développement de la Collection universelle*. Repéré à http://www.banq.qc.ca/a_propos_banq/mission_lois_reglements/lois_reglements_politiques/politiques_procedures/politique_dev_collection_pret_ref/?language_id=3

Bibliothèque publique d'Ottawa. (2016). *Critères de sélection des documents*. Repéré à <https://bibliottawalibrary.ca/fr/politique-de-s%C3%A9lection-des-documents>

Bibliothèques de Laval. (Mise à jour en 2015). *Lignes directrices pour le développement des collections*. Repéré à <http://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Culture/bibliotheques/lignes-directrices-developpement-collections.pdf>

Gouvernement du Québec. Institut national de santé publique. (2011). *Indice de défavorisation*, Québec, 2011. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescopes/indice-defavorisation/TableEquivalenceCompleteQuebec2011_NouveauDecoupage.xls

Gouvernement du Québec. Institut de la statistique du Québec. (2013). *L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet 2012*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/science-technologie-innovation/utilisation-internet/menages-individus/menage-internet-2012.pdf>

L'Octogone. (2013). *Politique de choix de la bibliothèque*. Montréal : LaSalle. Repéré à http://octogone.ville.lasalle.qc.ca/documentspdf/Politique_de_choix_LOctogone.pdf

Service des bibliothèques de l'Ontario-Sud. (Mise à jour en 2013). *Élaboration d'un plan de développement de la collection. Guide pour le développement des bibliothèques* (n° 6). Repéré à http://www.sols.org/files/docs/developmentpublications/librarydevelopmentguides/Guide_no6_laboration_dun_plan_de_developpement_de_collection_2013.pdf

Statistique Canada. (s.d.). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Québec, V, Québec. Repéré à <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2423027&Data=Count&SearchText=Quebec&SearchType=Begins&SearchPR=24&A1=All&B1=All&Custom=&TABID=1>

Toronto Public Library. (Révisé en 2007). *Materials Selection Policy*. Repéré à <http://www.torontopubliclibrary.ca/terms-of-use/library-policies/materials-selection-policy.jsp>

Ville de Québec. (2013). *Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2013-2020*. Repéré à https://www.ville.quebec.qc.ca/culture_patrimoine/docs/vision/brochure_biblio_planche.pdf

Ville de Québec. (s.d.). Données sociodémographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence. (Source : Statistique Canada, ENM 2011, compilation spéciale).

Ville de l'Assomption. (2008). *Politique de gestion et de développement des collections*. Bibliothèque Christian-Roy. Repéré à http://bibliotheque.ville.lassomption.qc.ca/pdf/politique_dev_collection.pdf

ANNEXE 1 – PORTRAIT DE LA POPULATION

En 2011, la Ville de Québec comptait **516 620 habitants** selon la répartition suivante¹ :

Population de la ville de Québec par arrondissement

Arrondissement	Population (hab.)	Pourcentage (%)
La Cité-Limoilou	106 905	20,7%
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge	104 035	20,1%
La Haute-Saint-Charles	79 950	15,5%
Charlesbourg	78 755	15,2%
Beauport	77 905	15,1%
Les Rivières	69 070	13,4%

Il s'agit d'une hausse de 5,2 % depuis le recensement de l'année 2006, ce qui témoigne d'une augmentation constante de la population qui évolue dans un contexte économique favorable depuis les dernières années. La population s'étend sur un territoire de 454,28 km², constituant une densité d'environ 1 140 personnes par kilomètre carré.

La population immigrante a également augmenté depuis le recensement de 2006, passant de 4,5 % de la population de ville de Québec à 5,4 % en 2011. Elle est concentrée principalement dans les arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, où 8,1 % et 8,9 % des citoyens sont immigrants.

Le schéma suivant présente le portrait de la ville de Québec en 2011 selon l'âge de la population². Certains arrondissements comptent une plus forte population en bas âge, notamment La Haute-Saint-Charles, tandis qu'un plus grand pourcentage de citoyens âgés de 75 ans et plus habitent les arrondissements de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et La Cité-Limoilou.

¹ Ville de Québec (2013). *Données sociodémographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements* (Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages de 2011, données du recensement 2016 non disponibles*).

² Ville de Québec (2013). *Données sociodémographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements* (statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*).

Portrait selon l'âge de la population

Lieu	0-11 ans	12-17 ans	- 18 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 + ans	65 + ans
Province de Québec	16%	5%	21 %	8%	26%	30%	9%	7%	16%
Ville de Québec	10%	6%	16 %	10%	26%	30%	10%	8%	18%
Beauport	11%	7%	18 %	9%	23%	<u>33%</u>	9%	8%	17%
Charlesbourg	11%	6%	17 %	8%	25%	30%	<u>11%</u>	9%	20%
La Cité-Limoilou	7%	3%	10 %	9%	<u>31%</u>	29%	10%	<u>11%</u>	20%
La Haute-Saint-Charles	<u>15%</u>	<u>8%</u>	<u>23 %</u>	8%	29%	29%	7%	4%	11%
Les Rivières	11%	5%	16 %	9%	27%	30%	10%	8%	18%
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	9%	6%	15 %	<u>13%</u>	21%	30%	<u>11%</u>	<u>11%</u>	<u>22%</u>

Sur le plan linguistique, la langue française est la langue maternelle de 93,8 % de la population de la ville de Québec et elle est la plus couramment parlée à la maison par 96,9 % des citoyens. L'anglais, l'espagnol et l'arabe se distinguent des autres langues le plus couramment parlées comme l'illustre le tableau ci-dessous³. Ce dernier tient compte des regroupements de 300 personnes et plus :

Langues les plus couramment parlées à la maison

Langue	Population (hab.)	Pourcentage (%)
Français	488 430	96,9%
Anglais	5 160	1,0 %
Espagnol	3 395	0,7 %
Arabe	1 140	0,2 %
Portugais	555	0,1 %
Népalais	510	0,1 %
Chinois	460	0,1 %
Vietnamien	450	0,1 %
Bosniaque	440	0,1 %
Roumain	390	0,1 %
Autres	3200	0,6 %

Étant le plus souvent parlées à la maison, il est possible que ces langues soient plus couramment utilisées à des fins documentaires. Il s'avère donc pertinent de les reconnaître pour le développement de la collection de la Bibliothèque de Québec. De plus, dans un contexte de mondialisation, l'apprentissage d'une seconde langue est un atout incontestable pour les citoyens.

³ Ville de Québec (2013). *Données sociodémographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements* (Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des ménages de 2011*).

En comparaison avec l'ensemble de la population québécoise, la ville de Québec compte davantage de citoyens de 15 ans et plus ayant obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire⁴. « La présence d'un réseau universitaire et de centres de formation technique de qualité fait de Québec un lieu de savoir et de savoir-faire⁵ ».

Répartition de la population de 15 ans et plus selon le plus haut niveau de scolarité

Niveau de scolarité	Ville de Québec	Province de Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	16%	22 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	21%	22 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales ou professionnelles	35%	33 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	28%	23 %

En ce qui concerne la répartition des revenus de la population, le tableau ci-dessous permet de constater, d'une part, que 64 % de la population obtient annuellement moins de 40 000 \$ de revenu total et d'autre part, que la proportion de citoyens gagnant plus de 40 000 \$ annuellement est supérieure aux moyennes québécoises.

Revenu total de la population âgée de 15 ans et plus

Revenu total	Ville de Québec	Province de Québec
Sans revenu	3%	4%
Moins de 20 000 \$	32%	36%
20 000 \$ à 39 999 \$	29%	28%
40 000 \$ à 59 999 \$	20%	17%
60 000 \$ à 79 999 \$	9%	8%
80 000 \$ et plus	7%	7%

Le schéma présenté en Annexe 2 permet également d'observer l'ampleur et la répartition géographique des inégalités matérielles dans les différents quartiers de la ville de Québec à l'aide de l'indice de défavorisation matérielle nationale⁶.

Finalement, *L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet 2012*⁷ démontre qu'une forte proportion de ménages de la ville de Québec est branchée à Internet et à la haute vitesse.

⁴ Statistique Canada (2016). *Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*.

⁵ Ville de Québec (2016). *Listes des institutions scolaires*. (https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/statistiques/liste_institutions_scolaires.aspx).

⁶ L'indice de défavorisation matérielle, calculé par l'Institut national de santé publique du Québec, est défini par :

- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires;
- Proportion de personnes occupant un emploi.
- Revenu moyen par personne.

⁷ Institut de la statistique du Québec (2013). *L'Enquête québécoise sur l'accès des ménages à Internet 2012*. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/science-technologie-innovation/utilisation-internet/menages-individus/menage-internet-2012.pdf>

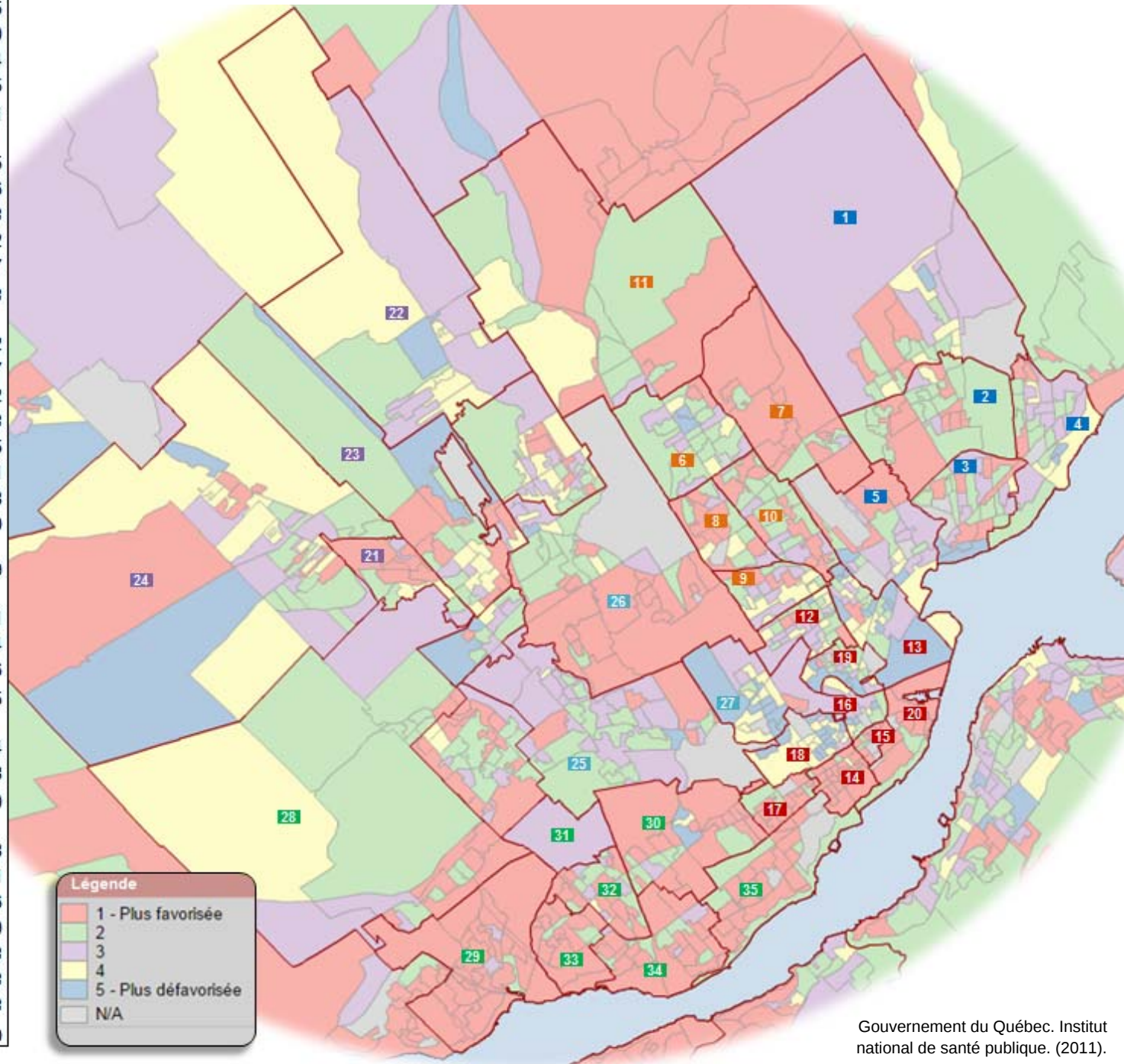
Accès des ménages à Internet

Type de branchement	Ville de Québec	Capitale-Nationale	Province de Québec
Proportion de ménages branchés à Internet	85 ,7 %	84,5 %	81,6 %
Ménages branchés à la haute vitesse, en proportion des ménages branchés à Internet	94,8 %	94,4 %	94,4 %
Ménages branchés à la haute vitesse, en proportion de l'ensemble des ménages	81,2 %	79,7 %	76,7 %

Le taux de branchement à Internet pour la Capitale-Nationale (84,5 %) est entre autres le plus élevé de l'ensemble des régions administratives de la province de Québec.

ANNEXE 2 - INDICE DE DÉFAVORISATION DES QUARTIERS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Beauport		
1	Quartier 5-1	2,5
2	Quartier 5-2	2,0
3	Quartier 5-4	2,4
4	Quartier Chutes-Montmorency	2,5
5	Quartier Vieux-Moulin	3,1
Charlesbourg		
6	Quartier 4-2	2,5
7	Quartier 4-3	1,6
8	Quartier 4-5	2,3
9	Quartier 4-6	3,2
10	Quartier des Jésuites	1,7
11	Quartier Notre-Dame-des-Laurentides	2,3
La Cité-Limoilou		
12	Quartier Laitet	3,2
13	Quartier Maizerets	3,7
14	Quartier Montcalm	1,2
15	Quartier Saint-Jean-Baptiste	1,3
16	Quartier Saint-Roch	2,5
17	Quartier Saint-Sacrement	1,1
18	Quartier Saint-Sauveur	3,8
19	Quartier Vieux-Limoilou	3,0
20	Quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline Parlementaire	0,9
La Haute-Saint-Charles		
21	Quartier Des Châtel	2,1
22	Quartier Lac-Saint-Charles	3,4
23	Quartier Loretteville	2,6
24	Quartier Val-Bélair	2,5
Les Rivières		
25	Quartier Duberger - Les Saules	2,4
26	Quartier Neufchâtel est - Lebourgneuf	1,8
27	Quartier Vanier	4,0
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge		
28	Quartier Aéroport	1,8
29	Quartier Cap-Rouge	1,1
30	Quartier Cité-Universitaire	1,6
31	Quartier Laurentien	1,0
32	Quartier Plateau	1,3
33	Quartier Pointe-de-Sainte-Foy	1,3
34	Quartier Saint-Louis	1,3
35	Quartier Sillery	1,0



Gouvernement du Québec. Institut national de santé publique. (2011).

ANNEXE 3 – TAUX DE RAFRAÎCHISSEMENT

Taux de rafraîchissement (%)

	Livres	Documents audiovisuels
Niveau de service : base	6,5	10
Niveau de service : bon	7,5	11
Niveau de service : excellent	8,5	12

Figure 1 : Outil de mesure proposé par l'ASTED

⁸ Les Éditions ASTED, 2011. *Bibliothèques d'aujourd'hui : lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*.